



**AARPI CTC AVOCATS**  
**Maître Violaine CREZE**  
**Château Saint-Henri- 123 rue Rabelais**  
**13016 MARSEILLE**  
**Tél. 04 13 41 53 53**  
**www.ctcavocats.fr**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**Sur la commune de MARSEILLE (13003) – 73 rue Hoche :**

Dans un immeuble à usage de résidence étudiante avec services hôteliers à l'enseigne « NEO RESID RESIDENCE PHOCEENNE, cadastré section 814 C n°96 pour une contenance de 5a et 91ca,

**Le lot n°5** consistant en un appartement de type 1 situé au premier étage d'une surface habitable de 18,88m<sup>2</sup>, comprenant un hall d'entrée, une salle d'eau, une kitchenette, une pièce principale, et les 81/10.000èmes des parties communes générales.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété publiés le 7 septembre 2007 volume 2007 P n°5861.

**MISE A PRIX : 12.000,00 € (DOUZE MILLE EUROS)**  
**(FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)**

**ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 A 9h30**, à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, Salle Borély, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

**OCCUPATION** : le bien, à la date du procès-verbal de description dressé le 25 septembre 2020, était loué à Monsieur Mohamed FALL suivant contrat de location de locaux d'habitation meublée à usage de résidence principale. Toutefois, celui-ci a fait savoir qu'il quittait les lieux le 26 octobre 2020. Une actualisation de l'occupation des lieux sera effectuée par l'huissier instrumentaire le jour de la visite préalable à la vente.

**CONDITIONS DE L'ADJUDICATION** : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 20 octobre 2020 par Maître Violaine

CREZE, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Marseille, où il peut être consulté.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

**VISITE**: La visite aura lieu le lundi 29 août 2022 de 10h00 à 11h00  
(SCP TUCA-MARANI TUCA : 04 91 33 76 20)

**Signé : Violaine CREZE**  
**Avocat**